

267 P NP DM202Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020



St-Ferdinand, 10 décembre 2009

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétaire de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 210
Québec, Qc G1R 6A6

Madame,

Depuis déjà quelques temps l'Association des Gens d'Affaires du Lac William suit avec intérêt l'évolution du projet d'un parc éolien dans le secteur Vianney. Nous sommes conscients que la production d'électricité par des éoliennes émet beaucoup moins de gaz carbonique dans l'atmosphère que les centrales thermiques au charbon ou au pétrole.

Notre organisme a compris rapidement l'importance de ce projet pour la population, les travailleurs et les gens d'affaires de notre région. La réputation « d'entrepreneurs » et de « bâtisseurs » que nos gens se sont taillée au fil des ans n'est plus à démontrer.

L'arrivée dans notre région d'un investissement de plus de 400 millions de dollars dans un projet de production d'énergie renouvelable à impact négligeable sur notre environnement est reçue de manière très positive par la communauté d'affaires et la population de St-Ferdinand.

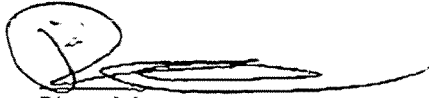
Bien que nous ne soyons pas des experts en matière d'aménagement et de gestion de parc éoliens, les arguments du promoteur avec études techniques et environnementales à l'appui nous ont convaincus du bien-fondé de son projet et du peu d'impacts sur l'environnement des sites visées : flore, faune, air, eau, sols, forêts, etc.

Le respect des distances minimales des éoliennes par rapport aux habitations, aux cours d'eau, etc. nous rassure quant aux impacts potentiels sur les résidents des localités visées. Les nombreux témoignages de citoyens qui ont pu observer des éoliennes en marche nous confirment que le bruit généré par de telles installations sera en deçà des normes généralement reconnues et très peu nuisible aux résidents les plus proches.

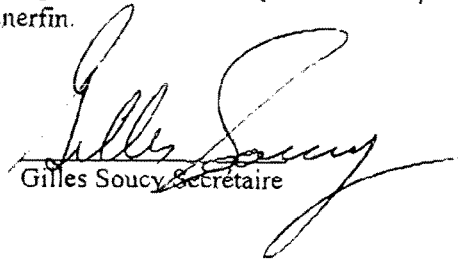
L'impact visuel des ces éoliennes géantes n'est pas négligeable compte tenu de leur taille. On peut affirmer cependant que leur conception esthétique ne défigurera pas le paysage de notre région. Elles seront plutôt le témoignage de notre engagement à contribuer, nous aussi, à la production d'énergie propre en conformité avec les principes du développement durable.

En ce qui a trait aux impacts économiques, nous entrevoyons pour la région des retombées des plus intéressantes lors de la construction du parc éolien et des aménagements au chapitre des emplois, des achats de fournitures, des achats de services et d'hébergement. Lors de l'exploitation du parc éolien et de la vente d'électricité à Hydro-Québec, des redevances annuelles très intéressante seront versées aux propriétaires fonciers aux voisins immédiats aux organismes à but non lucratif et à la municipalité de St-Ferdinand et ce sur une période de 20 ans.

Nous disons donc bravo à Éoliennes de l'Érable pour tout le travail déjà accompli et pour tous les avantages énumérées ci-dessus et le peu d'impacts négatifs sur nos citoyens et sur leur environnement. Nous recommandons au BAPE et au gouvernement du Québec d'accepter le projet du parc éoliennes de l'Érable et du promoteur Énerfin.



Pierre Marcoux Président



Gilles Soucy Secrétaire